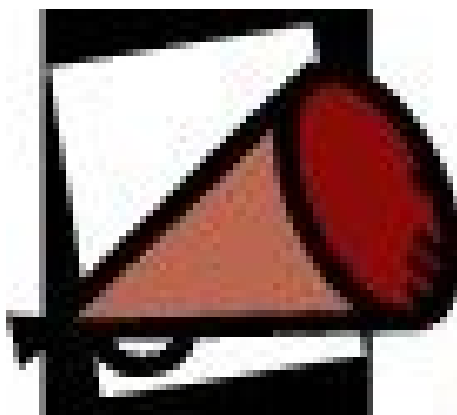
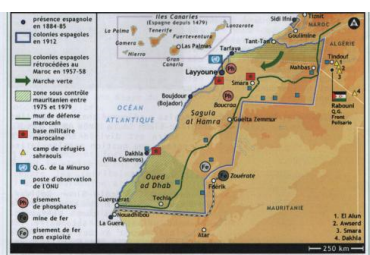


<https://www.pressegauche.org/Sahara-occidental-un-conflit-de-decolonisation-toujours-sans-solution>



Sahara occidental : un conflit de décolonisation toujours sans solution

- International - Afrique -



Date de mise en ligne : mardi 12 mars 2019

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Le Sahara occidental est l'un des derniers territoires non autonomes reconnu par l'ONU et sa situation reste plus que jamais bloquée. Pourquoi ce territoire, vaste comme la moitié de la France, peu peuplé mais riche (phosphates, minerai de fer, pêche...) n'a-t-il pas encore pu exercer son droit à l'autodétermination pourtant demandé à l'Espagne par l'ONU dès 1963 ? Pourquoi 43 ans après le départ de l'Espagne est-il encore sous la férule du pouvoir marocain et pourquoi les multiples résolutions et initiatives de l'ONU ne sont-elles toujours pas appliquées ?

tiré de : Entre les lignes et les mots 2019 - 10 - 9 mars : Notes de lecture, textes, pétitions

Un territoire désertique, sous-peuplé et sans allégeance politique

Comme son nom l'indique, le Sahara occidental est la partie de l'immense désert saharien qui s'étend en bordure de l'Atlantique. Jusqu'au XXe siècle, il n'était peuplé que de populations qui nomadisait de manière aléatoire en fonction des rares précipitations. Ces « pâturages » à la végétation temporaire parsemée de rares épineux permettaient de nourrir des troupeaux de chèvres et de dromadaires qui assuraient l'essentiel des besoins alimentaires (avec des céréales venant du Maghreb) d'une population peu nombreuse appartenant dans sa grande majorité à deux confédérations tribales maures, celles des R'guibat et des Teckna. (Les populations maures vivaient sur un territoire aux confins indéfinis de près de 2 millions de km² qui s'étendait de la vallée du Draa [sud du Maroc actuel] jusqu'au fleuve Sénégal et comprenant le Sahara occidental actuel, la Mauritanie et l'extrême ouest algérien [région de Tindouf]). Le cadre existentiel (politique, économique, social...) de ces populations était la tribu. Ces tribus ne reconnaissaient aucune allégeance politique au seul État constitué dans la région, le Maroc, même si, à certaines époques de l'histoire, l'expansion marocaine avait atteint les fleuves Sénégal et Niger. Le seul lien avec le Maroc était de nature religieuse, en raison du statut de « commandeur des croyants » du sultan.

Une colonisation brève et superficielle (1884-1975)

C'est en 1884 que l'Espagne place sous son protectorat les populations nomades de la côte atlantique du Sahara, de l'embouchure du Draa au cap Blanc (cf carte). En 1885, la conférence de Berlin entérine le partage colonial de l'Afrique et donc la présence de l'Espagne sur la côte atlantique du Sahara. En 1900, une convention franco-espagnole délimite les frontières du Sahara occidental de manière totalement artificielle, sans tenir compte des populations qui voient leurs aires de nomadisation partagées entre les puissances coloniales (ce qui ne les empêche pas de continuer à mener leur mode de vie ancestral, d'autant plus que la présence coloniale reste très ponctuelle jusqu'au milieu des années trente).

La découverte de réserves de phosphate en 1947 à Boucraâ par les Espagnols rend le Sahara occidental économiquement viable et retarde sa décolonisation. En 1957/58, suite à son indépendance (1956), le Maroc - dont certains hommes politiques rêvent d'un « Grand Maroc » qui s'étendrait jusqu'au fleuve Sénégal et comprendrait aussi l'ouest de l'Algérie et le nord-ouest du Mali - entreprend la conquête du Sahara occidental. L'opération militaire conjointe franco-espagnole (dite opération Écouvillon) met en échec le projet marocain. Un accord avec Franco permet néanmoins au Maroc d'annexer le nord du Sahara occidental (région de Tan-Tan/Tarfaya).

La fin de la colonisation espagnole (1963-1975)

En 1963, le Sahara espagnol est inscrit à la demande du Maroc sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU. De 1965 à 1973, huit résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies demandent à l'Espagne de mettre en oeuvre le processus d'autodétermination du Sahara occidental. Devant l'inaction de l'Espagne, les nationalistes sahraouis commencent à se structurer dans la seconde moitié des années soixante et ce mouvement aboutit, le 10 mai 1973, à la création, en Mauritanie, du Front POLISARIO (Front populaire de libération de la Saguia el-Hamra et du Rio de Oro) dont le but est la libération par les armes du Sahara occidental ; El-Ouali Moustapha Sayed en est élu secrétaire général. Le Maroc réplique par la création d'un mouvement collaborationniste en 1974, le FLU (Front de libération et de l'Unité).

Devant la pression politique marocaine et militaire sahraouie, le 21 août 1974, l'Espagne annonce la tenue d'un référendum d'autodétermination pour le début de 1975. Le roi du Maroc s'y oppose et demande l'arbitrage de la Cour internationale de Justice (CIJ). En octobre, lors du sommet de l'OUA à Rabat, le Maroc et la Mauritanie (réconciliés depuis 1969, date de la reconnaissance de la seconde par le premier) concluent oralement un accord secret afin de se répartir le territoire sahraoui. Le 13 décembre 1974, l'Assemblée générale de l'ONU adopte la résolution 3292 qui réaffirme le droit à l'autodétermination du Sahara espagnol et demande à la CIJ d'émettre un avis consultatif sur le statut et les liens juridiques du territoire et mandate une mission de visite dans le territoire.

Dans le courant de l'année 1974, l'Espagne a effectué un recensement partiel de la population (ni les nomades - nombreux - ni les réfugiés n'ont été pris en compte) et a comptabilisé 70 à 80 000 habitants, soit moins du tiers des estimations du Polisario (250 à 300 000 personnes). A la mi-octobre 1975, la mission d'observation et la CIJ rendent leurs conclusions : il existe un « consensus écrasant parmi les Sahraouis vivant sur le territoire en faveur de l'indépendance et en opposition à l'intégration avec tout pays voisin » ; la CIJ ne constate aucun lien de souveraineté territoriale entre le Maroc et le Sahara espagnol et demande « l'application du principe d'autodétermination grâce à l'expression libre et authentique de la volonté des populations du territoire ».

Le lendemain de l'avis de la CIJ, Hassan II annonce l'organisation d'une « Marche Verte » pour laquelle la logistique a déjà été mise en place (avec l'aide de puissances étrangères) afin d'« expulser les infidèles colonialistes » et d'incorporer le Sahara occidental au Maroc. Début novembre, 350 000 civils organisés en « marche pacifique » encadrés par 20 000 militaires franchissent la frontière. Le 6, le Conseil de sécurité des Nations unies approuve la résolution 380 qui « demande au Maroc de retirer immédiatement du territoire du Sahara occidental tous les participants à la marche ».

Fort du succès de la « Marche Verte » et servi par la situation politique interne de l'Espagne déstabilisée par la longue agonie de Franco (16 octobre - 20 novembre), Hassan II obtient un aval quasi-inconditionnel du gouvernement espagnol : par les accords de Madrid du 14 novembre 1975, le Maroc obtient les deux tiers nord du territoire sahraoui (dont la région de El-Aïoun [ou Layyoune] et les mines de phosphate de Boucraâ) et la Mauritanie le tiers sud. La population locale n'est pas consultée et le Front Polisario s'oppose violemment aux accords. Le 10 décembre, l'Assemblée générale de l'ONU adopte la résolution 3458, qui demande aux parties concernées « de mettre fin à toute action unilatérale ou autre qui outrepasserait les décisions de l'Assemblée générale relatives au territoire ». Le Maroc et la Mauritanie n'en ont cure.

Les débuts de la guerre et la proclamation de la RASD (1975-1976)

Pendant l'hiver 1975-76, de violents affrontements opposent le Front Polisario et l'armée marocaine aux méthodes brutales (torture, assassinat de civils, utilisation du napalm, selon la Croix-Rouge) tandis que des dizaines de milliers de civils sahraouis (40 000 selon la Croix-Rouge) quittent leurs villes, leurs oasis ou leurs campements devant l'avancée des troupes marocaines d'occupation et s'installent en Algérie, dans la région de Tindouf où seront progressivement édifiés des camps... qui existent toujours aujourd'hui.

Soutenu et armé par la Libye et l'Algérie, renforcé par l'ex-police territoriale coloniale licenciée fin octobre par les autorités espagnoles, le Front Polisario - dont les hommes connaissent bien leur territoire - devient un adversaire redoutable pour l'armée marocaine souvent statique. Plusieurs affrontements ont lieu à partir de décembre 1975, en particulier le Polisario détruit la bande transporteuse qui relie les mines de Boucraâ et le port de El-Aïoun, ce qui empêche l'exportation de phosphates pendant plusieurs années ; les plus violents combats se produisent à Amgala, oasis par où transitent les réfugiés qui fuient en direction de l'Algérie l'occupation marocaine ; l'armée chérifienne attaque les forces du Polisario soutenues par militaires algériens le 27 janvier, la bataille fait plusieurs centaines de morts et de prisonniers ; le Maroc reste maître du terrain, mais pour peu de temps, il en est chassé par le Polisario deux semaines plus tard. Les deux batailles d'Amgala font craindre un affrontement direct entre le Maroc et l'Algérie, perspective qui s'estompe progressivement au printemps 1976.

Le 27 février 1976, le Front Polisario proclame la République arabe sahraouie démocratique (RASD) à Bir-Lahlou, au lendemain du retrait total de l'armée espagnole du territoire. La RASD sera progressivement reconnue par 72 ou 85 États (selon les sources), principalement africains ou latino-américains ; mais aucun État membre du Conseil de sécurité de l'ONU, ni de l'UE ne l'a fait.

De la guerre au cessez-le-feu (1976-1991)

A partir de février 1976, il n'y aura plus de batailles importantes, mais une multiplication des coup de mains souvent audacieux du Polisario contre le Maroc et surtout la Mauritanie, perçue comme le maillon faible : raids contre Nouakchott, la capitale mauritanienne (juin 1976), puis Zouérate (mai 1977) où deux coopérants français sont tués et six autres enlevés, ce qui justifie, selon Giscard d'Estaing, une intervention française en décembre (Opération Lamentin), nouveau raid sur Nouakchott le même mois, puis multiplication des opérations de guérilla...

La Mauritanie est épuisée par le conflit, son armée diminuée par les défections au profit du Polisario dont le nombre de combattants ne cesse d'augmenter (5000 en 1976, 15 000 en 1980). Un coup d'état renverse le président Mokhtar Ould Daddah en juillet 1978. Le Polisario arrête ses opérations en Mauritanie et un an après, la Mauritanie accepte toutes les conditions du Polisario et se retire du sud du Sahara occidental... immédiatement occupé par l'armée marocaine.

Dès janvier 1979, le Polisario, de mieux mieux équipé, lance des attaques massives sur les positions marocaines, aussi bien dans le territoire sahraoui (Bir Anzarane, Smara, Mahbès...) que dans le sud du Maroc : Tan-Tan (janvier 1979), Lebouirat (août 1979), Djebel Ouarkiz (mars 1980, probablement la plus importante victoire sahraouie)... Ces batailles, qui regroupent parfois plusieurs milliers d'hommes dans chaque camp, vont amener le Maroc à changer de stratégie.

Dès 1979, l'idée d'un mur de défense s'impose comme une évidence pour les autorités marocaines. En 1980, le génie militaire marocain, conseillé par des spécialistes israéliens, commence la construction d'un « mur des sables » dans le nord-ouest du territoire sahraoui pour préserver le « Sahara utile » (triangle Boujdour-Boucraâ-Smara) des attaques du Polisario. Ce premier mur, achevé en 1982 sera suivi de cinq autres (dont l'un dans le sud du Maroc, à l'ouest de la frontière algérienne), financés principalement par l'Arabie Saoudite avec l'accord des États-Unis (la difficile situation économique et sociale du Royaume ne lui permet pas de financer ces travaux titanesques).

Terminé en 1987, c'est, avec 2 720 km, l'un des plus longs du monde. Il est formé de remblais, de tranchées, protégé par des champs de mines et des radars de surveillance et par une centaine de milliers de soldats qui peuvent bénéficier d'un appui aérien immédiat en cas de nécessité (Mirage français et F5 étasuniens). Désormais, le Maroc peut intégrer sans crainte de nouvelles attaques, 80% du territoire sahraoui, seuls 20% à l'est (sans grand intérêt économique) ne sont pas à l'intérieur du « mur ». La construction de ce « mur des sables » change radicalement les conditions du conflit : le Polisario ne peut plus mener des attaques au-delà du « mur », sauf au prix

de pertes humaines beaucoup trop lourdes pour ses faibles effectifs : ses rares attaques qui durent jusqu'en 1990 ne sont pas couronnées de succès.

A partir de 1982, le conflit se déplace sur le terrain diplomatique : la RASD est admise à l'OUA (Organisation de l'unité africaine, devenue par la suite Union africaine - UA) en 1982, ce qui entraîne le départ du Maroc en 1984. La même année, l'OUA adopte une résolution qui réaffirme le droit des Sahraouis à l'autodétermination et appelle à des négociations directes entre le Maroc et le Polisario, à un cessez-le-feu et à l'organisation d'un référendum. En septembre, à l'Assemblée générale de l'ONU, Hassan II s'engage en faveur du référendum d'autodétermination.

En décembre, l'Assemblée générale de l'ONU reprend le plan de paix de l'OUA à son compte. En août 1988, l'ONU présente au Maroc et au Polisario son plan de règlement du conflit. Les propositions de l'ONU sont acceptées « en principe » par les deux parties mais sont accompagnées de commentaires contradictoires. En octobre 1989, Hassan II déclare qu'« il n'y a rien à négocier, car le Sahara occidental est un territoire marocain ». Un cessez-le-feu, organisé par l'ONU, entre en vigueur le 6 septembre 1991.

L'impasse (1991-2019)

A partir des propositions conjointes de l'OUA et de l'ONU du milieu des années quatre-vingts, la dynamique de paix commencée avec le cessez-le-feu de 1991 se poursuit, mais du fait de l'intransigeance marocaine (cf les déclarations de Hassan II de 1989 comme quoi « il n'y a rien à négocier »), cette dynamique ne débouche pas.

Une « Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental » (MINURSO) est mise en place par une résolution du Conseil de sécurité du 19 avril 1991. Mais son application rencontre rapidement des obstacles dont le plus important est l'identification des électeurs pouvant participer au référendum. Le Polisario souhaite limiter l'inscription aux résidents identifiés lors du recensement de 1974 et à leurs descendants ce qui favoriserait un résultat pro-indépendance. Le Maroc souhaite que les Sahraouis installés au Maroc ainsi que les Marocains installés au Sahara occidental puissent également se prononcer ce qui favoriserait un résultat pro-annexion.

Plusieurs plans de paix se sont succédé en particulier à l'époque où Kofi Annan était secrétaire général de l'ONU (1997-2006). Il désigne James Baker, ancien secrétaire d'État étasunien, comme envoyé personnel pour le Sahara occidental. Il proposera successivement deux plans de paix, le premier (2000), plutôt favorable au Maroc est rejeté par le Polisario, le second (2003), plus équilibré est rejeté par le royaume chérifien. James Baker démissionne en 2004.

La plus grande partie du territoire sahraoui étant désormais sécurisée par le « mur des sables », le Maroc peut y développer sa politique de colonisation : exploitation des ressources naturelles notamment le phosphate de Boucraâ), création d'infrastructures, politique de peuplement (200 000 à 300 000 colons) stimulée par de considérables avantages salariaux qui peuvent se monter jusqu'à 95% du salaire de base. Les Sahraouis vivant aujourd'hui dans la partie colonisée de leur territoire sont largement minoritaires et sont de plus discriminés (emploi, logement...). A partir de 2005, les manifestations et émeutes (appelées « intifada pour l'indépendance ») se multiplient dans les villes occupées par le Maroc.

Elles culminent en octobre-novembre 2010 avec les émeutes du camp de Gdim Izik, situé dans la banlieue d'El Aïoun : en octobre 15 000 Sahraouis ont installé un camp de 3 000 tentes à Gdim Izik pour protester contre leurs conditions de vie (logement, emploi...). Le 8 novembre, les forces armées marocaines démantèlent le camp, ce qui entraîne une violente réaction de la population dans le camp puis en ville. Le bilan officiel fera état de 14 morts dont 12 membres des forces de répression et 2 civils ; le Polisario évoquera la mort de 36 civils ; chiffres invérifiables, le

régime marocain ayant interdit - comme c'est fréquemment le cas - la venue de journalistes et d'une commission d'enquête à El-Aïoun.

En avril 2007, le Conseil de sécurité adopte une nouvelle résolution qui engage les parties à négocier « en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental ». Ces négociations directes se déroulent à proximité de New York, mais n'aboutissent pas et, 5 ans après, l'ONU ne peut que constater leur échec. Le mandat de la MINURSO est prolongé d'année en année, puis depuis 2018 de 6 mois en 6 mois. Après une absence de négociations pendant 6 ans, le dialogue entre les protagonistes a repris en décembre 2018 à Genève.

Une colonisation qui n'en finit pas

Malgré la relance récente des négociations, l'autodétermination du peuple sahraoui paraît encore lointaine. La position du Maroc a changé de multiples fois : acceptation, puis refus du référendum d'autodétermination, proposition d'autonomie avec maintien d'importantes forces armées (une centaine de milliers de soldats)... Sans fortes pressions internationales, le royaume chérifien n'acceptera pas un référendum d'autodétermination du peuple sahraoui. Or, depuis le cessez-le-feu de 1991 - bientôt 30 ans - on ne peut pas dire que la cause sahraouie ait progressé : de nombreux États, pour des raisons internes (changement d'orientation politique) ou externes (pressions des puissances impérialistes) ont retiré leur reconnaissance de la RASD au prétexte de la promesse d'un référendum, référendum que l'on attend, comme Vladimir et Estragon attendent Godot !

Les États-Unis et la France, dont la position influence largement l'UE, sont les premiers soutiens du Maroc, malgré leurs discours et leur accord à l'ONU sur le référendum d'autodétermination. En ce qui la concerne, l'UE vient d'élargir au territoire sahraoui les tarifs douaniers préférentiels octroyés par accord commercial au Maroc (16-01-2019), en faisant fi des règles internationales, de l'avis du Front Polisario et de la reconnaissance par l'UE de 155 000 réfugiés sahraouis vivant dans les camps de la région de Tindouf. Comme pour les Palestiniens, le droit international et les résolutions de l'ONU ne permettent pas aux Sahraouis de réaliser leur droit à l'autodétermination.

Jacques Fontaine, Ensemble ! 01 et commission Palestine, Proche-Orient et Maghreb

Le 23-02-2019